

Objet : Lettre avenant - Evolution des dispositions du régime d'assurance complémentaire des Frais de santé de vos salariés non cadres au 1^{er} juillet 2013

Le 28 06 2013

Madame, Monsieur,

Par accord du 28 avril 2009, les partenaires sociaux de la **production agricole pour le département de Saône-et-Loire**, ont mis en place, à titre obligatoire, un régime d'assurance complémentaire santé au profit de tous les salariés non cadres.

Les taux de cotisations avaient alors été fixés pour une durée de 3 ans (soit pour 2010, 2011 et 2012).

Or, les dernières années ont été marquées par l'augmentation des dépenses de santé et plus particulièrement de la part laissée à la charge des organismes assureurs complémentaires.

A cela s'ajoute un déséquilibre des résultats techniques de votre régime complémentaire santé depuis son origine.

Conscients de cette situation et surtout soucieux de ne pas remettre en cause les niveaux actuels de garanties, les partenaires sociaux se sont concertés avec les organismes assureurs gestionnaires de ce régime et ont décidé de prendre les mesures de nature à rétablir son équilibre. De ce fait, les tarifs actuels vont évoluer.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs souhaité compléter les cas de dispenses d'affiliation au régime complémentaire. Vous trouverez ci-joint, le détail de cette modification ainsi que le détail des nouveaux taux applicables.

L'ensemble de ces dispositions **prend effet au 1^{er} Juillet 2013**.

Ces nouvelles dispositions concernent l'ensemble de vos salariés non cadres. **Il vous appartient donc de les en informer**. A cette fin, vous pouvez **leur remettre copie de l'annexe** jointe au présent courrier.

Nous vous invitons par ailleurs à transmettre, s'il y a lieu, ces informations à votre expert comptable ou à votre centre de gestion.

Vous pouvez en outre consulter votre documentation contractuelle mise à jour sur le site **désormais accessible sans identifiant** :

<http://www.anips-prevoyancesanteagricole.com>

Toutes les autres dispositions du contrat sont sans changement.

Cette lettre ainsi que son annexe **ayant valeur d'avenant** dont les dispositions prennent **effet le 1^{er} juillet 2013**, s'incorporent à **votre contrat dont elles font désormais partie**.

Nos équipe de gestion se tiennent naturellement à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire et vous pouvez les contacter au : 09 69 32 33 12

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'Institution

